LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0013295599 - D

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Politique d'investissement : La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :
- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.
La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de – 5 à +8.
Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).
La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).
Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.
La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.
Le portefeuille peut être investi :
- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Information Benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.
Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Distribution
Affectation des plus-values nettes réalisées : Distribution
Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.
L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 4 **5** 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- Risque de contreparties : Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Patrimoine Croissance

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	4,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	2,02%*

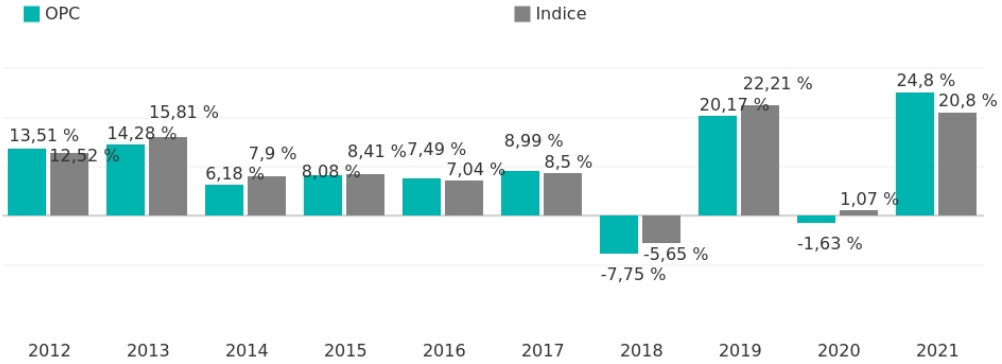
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice :	0,83%

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 15/06/1988

Devise : EUR

Indicateur de référence :
45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%
L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

à compter du 15/02/2017 :	10% Eonia capitalisé ; 5% Eonia capitalisé + 3% ; 5% Thomson Reuters Global Focus Convertible Index ; 5% EuroMTS Global ; 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries
à compter du 01/12/2017 :	45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% Eonia Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% Eonia Capitalisé + 3,00%
à compter du 01/04/2021 :	cf. Indicateur de référence en vigueur

Informations pratiques

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **09/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.